

FORCCAST

Formation par la Cartographie des
Controverses à l'Analyse des Sciences
et des Techniques

Art oratoire, controverses, débat public

Stage de pré-rentrée 2018

Dossier : Retour à Sivens

Objectifs

- S'inscrire dans un débat aux enjeux complexes, ayant des répercussions à de multiples échelles
- Engager une réflexion sur l'évolution de nos modes de développement, à partir du cas d'un projet localisé.
- Prendre conscience de la diversité des acteurs engagés et de multiplicité des intérêts concernés
- Se manifester et s'exprimer en public (faire entendre sa voix)

Ressources générales pour débiter

[Article de Wikipedia](#)

[Rapport d'expertise du Conseil général de l'environnement et du développement durable](#)
(octobre 2014)

[Dossier des Décodeurs du Monde](#) (31 octobre 2014)

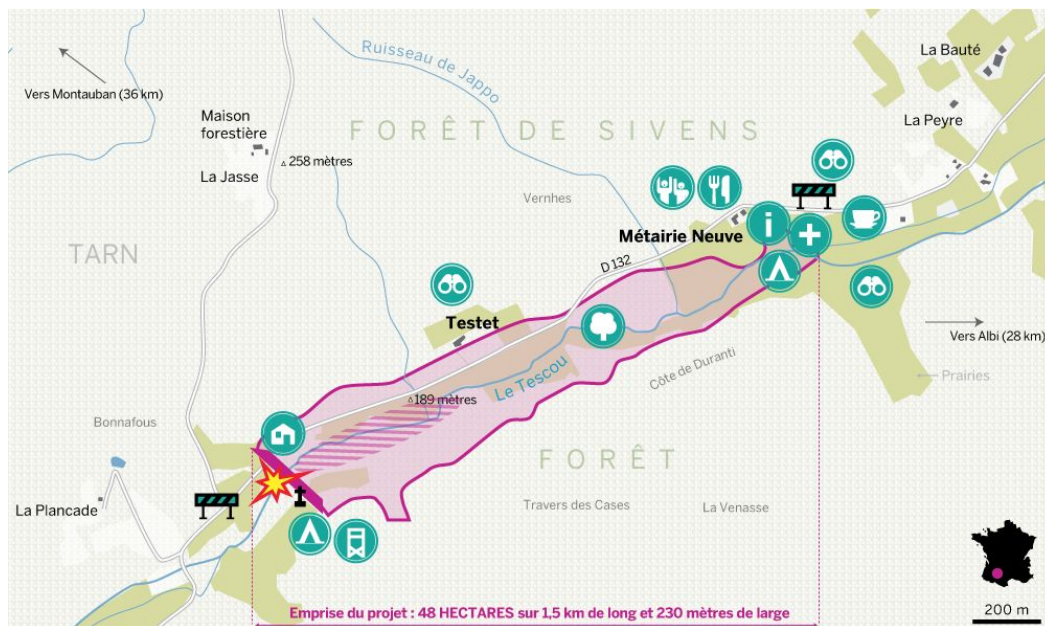
Enjeux du débat

Le projet de retenue d'eau de Sivens est géographiquement très localisé. Cependant, il permet de soulever des enjeux à toutes les échelles, dont la complexité tient en grande partie à l'enchevêtrement.

- A la base, les enjeux sont agricoles : l'objet de la création de la retenue d'eau est de sécuriser l'irrigation des cultures en compensant les prélèvements existants. Les

agriculteurs locaux estiment que la réalisation du projet est essentielle à la poursuite de leur activité.

- Il s'agit également de maintenir l'étiage du Tescou, afin de diluer les pollutions en aval.



- La situation est toutefois en lien avec un enjeu beaucoup plus global, puisqu'il s'agit ici d'offrir une solution aux conséquences locales du changement climatique, qui se traduisent dans cette zone par une raréfaction tendancielle de la ressource en eau. Le rapport d'étude "Garonne 2050" réalisé par l'Agence de l'eau Adour-Garonne en 2012, prédit une diminution importante de la ressource en eau sur le bassin Adour-Garonne dans les prochaines années (jusqu'à 40 %).

Ces deux premières dimensions mettent en tension le développement économique et la protection de l'environnement.

- Enfin, la réalisation du projet pose une question démocratique, qui est celle de l'association des citoyens aux décisions qui sont prises, ainsi qu'à la nature des expertises qui sont mobilisées. Il existe de nombreuses modalités d'information et de participation des citoyens déjà prévues par la loi. Or nous nous trouvons dans la situation paradoxale suivante : les procédures existantes sont bien souvent désertées (c'est généralement le cas des enquêtes publiques) mais elles sont de plus en plus fréquemment contestées et remises en cause. Le passage par les procédures existantes suffit-il à asseoir la légitimité d'un projet dans un Etat de droit ? ou faut-il en inventer de nouvelles, fondatrices d'un autre mode de

développement qui réconcilie développement économique et protection de l'environnement ?

Acteurs emblématiques et arguments mobilisés

Jeu d'acteurs

Le jeu d'acteurs a bien été analysé au sein du rapport d'expertise commandé par la Ministre de l'écologie à l'automne 2014 (p. 28-29) :

- Le **Conseil général du Tarn** (puis Conseil départemental après la réforme de 2015) était maître d'ouvrage du projet de barrage de Sivens. A ce titre, il endossait la responsabilité du choix opéré, tant au plan technique que financier. Son implication à ce niveau s'inscrit dans un contexte de soutien à l'accès à l'eau pour les agriculteurs qui en ont le plus besoin, de développement des territoires en difficulté économique, et enfin de valorisation des espaces naturels. Il consent des efforts importants sur ces axes qu'il juge prioritaires, malgré un contexte budgétaire difficile caractéristique de sa grande ruralité. Il se félicite du soutien dont il a bénéficié jusqu'en 2012/2013, notamment de la part de l'État, mais craint que le découragement ne l'emporte en cas d'échec du projet.
- La **Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)**, société anonyme d'économie mixte, liée par une convention publique d'aménagement en date du 4 août 2008 avec le Conseil général, est l'acteur opérationnel du projet. Elle a joué, depuis 25 ans, un rôle central dans le portage de cette opération.
- Les **conseils municipaux** du territoire ont toujours soutenu le projet, y compris celui de Lisle-sur-Tarn.
- Cette position de soutien est également tenue par **l'association Vie Eau Tescou**. Elle insiste sur l'intérêt de la retenue en tant qu'outil de développement de la vallée, y compris touristique, et des milieux naturels adjacents.
- A l'exception de la Confédération paysanne qui demande un moratoire le temps de réexaminer les objectifs du projet, **les responsables professionnels agricoles** sont, favorables et y voient un moyen de développer des cultures à haute valeur ajoutée telles que les semences potagères. Xavier Beulin, ancien président du

principal syndicat agricole en France, la FNSEA, l'opposition au barrage relevait d'une « [manipulation de l'opinion](#) » et considérait que la survie de petites exploitations agricoles étaient en jeu dans la « zone plus pauvre du Tarn. » Les agriculteurs ne sont (du moins dans le Tarn) pas favorables au développement massif de la maïsiculture et fondent des espoirs limités quant au maintien de l'élevage. L'eau peut sécuriser les cultures sèches à certains moments critiques (levée, épiaison).

- **France-Nature-Environnement** (au niveau de la région Occitanie) a essentiellement insisté sur les limites du projet dans un contexte où l'accès à l'eau ne constitue qu'une réponse partielle aux difficultés rencontrées par les exploitations agricoles de taille moyenne, qu'il s'agisse des éleveurs ou des autres. L'organisation fait l'hypothèse selon laquelle le système de grandes cultures sèches l'emportera à moyen-terme, ce qui réduit d'autant l'intérêt d'un projet qui impacte le milieu naturel sur le long terme. Pour d'éventuels projets à venir, elle préconise une démarche de type projet de territoire qui soit véritablement multi-acteurs et qui ne se limite pas à la question de l'accès à l'eau, mais aborde celle de la place de l'agriculture dans le contexte économique, social et environnemental du territoire et des territoires voisins.
- **Le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet** a fait part de ses difficultés avec la plupart des acteurs locaux. Il a insisté sur le caractère ancien des données qui ont servi de base de calcul au projet, a pris acte de déclarations récentes selon lesquelles le barrage ne serait pas construit pour favoriser le développement du maïs, a évoqué la nécessité de faire des économies d'eau et de mieux utiliser les réserves existantes. Son porte-parole a également évoqué lors de l'entretien avec la mission sa position sur le nombre de bénéficiaires (le nombre de 19 correspond selon le Collectif aux « vrais » préleveurs dans la partie « tarnaise » du Tescou), la question du débit de salubrité qui ne doit pas être destiné à diluer la pollution de la laiterie, le coût disproportionné en investissement et en fonctionnement du projet, et enfin l'insuffisante prise en compte des impacts environnementaux, notamment en termes de compensation de la destruction de la zone humide.

Description des principaux acteurs

1. Président du Conseil général/départemental du Tarn

Le Président du Conseil départemental du Tarn (PS) qui a porté le projet de 1991 à 2017 est à présent sénateur du département. Le département est un bastion de la gauche depuis des décennies. Il soutient le projet d'une retenue d'eau à Sivens car il estime que ce projet sera bénéfique pour l'économie locale, dont l'agriculture. L'agriculture est l'activité économique principale du département, un territoire très rural. L'agriculture recouvre 88% du territoire du bassin versant du Tescou.

Le Président du CD est sensible à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il comprend la nécessité de faire évoluer le modèle agricole vers plus de respect de l'environnement, mais il soutient une position raisonnée. Il estime également que l'étude d'impact environnemental du projet est satisfaisante, notamment grâce à la compensation de la biodiversité qui est prévue dans le projet. Il existe plusieurs modèles d'agriculture et l'écologie ne doit pas être un frein à l'activité. Selon lui, il est possible de concilier économie et environnement.

Le Président du CD tient à rassembler du soutien autour du projet en se montrant à l'écoute de toutes les parties prenantes : agriculteurs, citoyens, associations, entreprises et élus.

Il entretient de bonnes relations avec le Président de la CACG, le Président de la Chambre d'agriculture et le Responsable de la Fédération départemental des syndicats des exploitants agricoles (FDSEA) du Tarn.

2. Président de la Société d'économie mixte la Compagnie générale des coteaux de Gascogne (CACG)

La CACG est une société anonyme d'économie mixte (SEM). Autrement dit, des acteurs privés et publics prennent part à ses décisions, au financement et aux bénéfices économiques de ces activités. Avec environ 200 salariés, la CACG a comme principaux clients les collectivités territoriales, les agriculteurs et les entreprises privées.

La CACG a comme mission de concourir à l'aménagement, à l'équipement et au développement économique des régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine. Cet objet comporte d'une part une mission générale de maîtrise de l'eau et, d'autre part, une

mission de développement des zones rurales. Ainsi, le Président de la CACG insiste sur l'importance du développement économique du territoire rural et du soutien aux agriculteurs qui se retrouvent dans de plus en plus de difficultés à cause de la rude concurrence internationale et des sécheresses. L'agriculture est l'activité économique principale du territoire du Tescou, recouvrant 88% du territoire.

La CACG a un rôle polémique et ambigu dans le projet de barrage de Sivens. Dans tous les cas, il est maître d'oeuvre du projet du barrage de Sivens, un rôle accordé par le Conseil départemental du Tarn depuis une quinzaine d'années. Son président, élu par le Conseil d'administration, est aussi Conseiller régional (PS) d'Aquitaine Limousin Poitou Charente. Il soutient le projet d'une retenue d'eau à Sivens (il n'emploie guère le terme "barrage" car ce dernier a une connotation plus négative) car il pense que le projet sera bénéfique pour les agriculteurs et le développement économique de la région. Le Président présentera et défendra le projet lors de la réunion publique.

Ses alliés sont le Président du Conseil départemental du Tarn, le Président de la Chambre d'agriculture et le responsable de la Fédération départementale des syndicats des exploitants agricoles (FDSEA) du Tarn.

3. Directeur général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Il existe six agences de l'eau en France métropolitaine, une pour chaque bassin hydrographique de la métropole. Elles sont toutes des établissements publics de l'Etat, sous une double tutelle du Ministère du développement durable et du Ministère des finances. Elles ont pour missions de lutter contre la pollution de l'eau et de protéger les milieux aquatiques. Sivens se trouve dans le bassin Adour Garonne.

L'Agence de l'eau Adour Garonne est un grand financeur potentiel du barrage de Sivens. L'Agence de l'eau élabore un programme de financement pluriannuel. Son dernier, son dixième, correspond à la période 2013-2018.

L'Agence de l'eau tient à ce que les besoins d'irrigation soit correctement déterminés. Son DG prête beaucoup d'attention à la notion de "substitution" qui est sujette à multiples interprétations. Dans son dernier plan de financement, l'Agence de l'eau n'a pas prévu de financement de retenue d'eau pour une ressource qui va au delà de la substitution. Autrement dit, l'Agence de l'eau n'a pas prévu de financer un projet de barrage qui viserait fournir une quantité d'eau supérieure à ce qui est nécessaire pour compenser la

pénurie d'eau en année sèche. En effet, certaines années sont plus sèches que d'autres et provoquent plus de difficultés pour les agriculteurs.

Ainsi, en vue de déterminer les besoins d'irrigation, l'Agence de l'eau insiste sur la bonne méthodologie et l'utilisation de données précises et récentes par le maître d'ouvrage du projet, notamment concernant les prélèvements d'eau par les exploitants agricoles.

Avec son poste institutionnel, le Directeur général de l'Agence tente de rester impartial dans ses relations avec les parties prenantes et les élus, en se focalisant le plus possible sur les aspects techniques du dossier.

4. Président de la Chambre d'agriculture du Tarn

Créés 1924, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics au service des professionnels et des intérêts agricoles. Elles ont une double mission :

- une mission consultative : elle est le porte-parole de la profession agricole et participe, à ce titre, à de nombreuses instances de décision sur le plan départemental
- une mission d'intervention : elle initie, coordonne et applique sur le terrain des programmes d'intervention répondant aux attentes de l'agriculture et de la société. (<http://www.tarn.chambagri.fr/qui-sommes-nous/nos-missions.html>)

Le Président de la chambre d'agriculture du Tarn estime que le projet de retenue d'eau de Sivens est indispensable pour l'agriculture du territoire, notamment les cultures à forte valeur ajoutée telles que le maraîchage et les semences. Le potentiel pour les débouchés du maraîchage sont localement forts en circuits courts, avec la proximité d'Albi, Montauban et Toulouse. La retenue sera importante aussi pour l'autonomie fourragère et l'installation de nouveaux exploitants. Il insiste sur la sécheresse que subit le territoire et que le soutien aux agriculteurs est primordial aujourd'hui. Il n'y a rien de plus honorable que de nourrir la population et les agriculteurs doivent pouvoir vivre dignement.

Il est également responsable de la Fédération départementale des syndicats exploitants agricoles (FDSEA) du Tarn, la déclinaison départementale de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).

Ses alliés sont le Président du Conseil départemental du Tarn et la FDSEA. Il soutient l'expertise de la Compagnie générale des coteaux de gascogne (CACG).

5. Représentant du Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet

Le Collectif a été créé en 2011 en vue d'opposer le projet du barrage de Sivens et de préserver le milieu naturel dans le bassin versant du Tescou. Il est composé de militants écologistes, citoyens et riverains qui souhaitent que leur territoire demeure riche en biodiversité.

Concernant le projet, les porte-paroles du collectif estiment les calculs des besoins en irrigation se basent sur des données anciennes et que le projet ne bénéficierait qu'à 19 exploitations agricoles (et non 81 comme l'affirme la Chambre de l'agriculture). Ainsi, il n'est pas un projet d'intérêt général comme le présente les élus locaux, la Chambre d'agriculture, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Tarn et la Compagnie générale des coteaux de Gascogne. Le représentant du Collectif critique la CACG pour son rôle ambigu dans le projet dans lequel vous voyez plusieurs conflits d'intérêts. Le collectif surnomme la CACG le "Collectif appauvrissant le Conseil général".

Le Collectif n'est pas du tout rassuré par la composante compensation de la biodiversité du projet proposé, car la compensation prévue est inférieure à la biodiversité qui sera détruite, en raison d'une sous estimation de la CACG. Le soutien du collectif va à une agriculture paysanne, biologique, non intensive. Il estime que le modèle agricole porté par la FNSEA est néfaste pour l'environnement, la santé publique et les agriculteurs eux-mêmes. Depuis les années 60, la politique agricole sur le territoire a favorisé la monoculture et a provoqué l'appauvrissement des sols, la pollution des eaux, la surconsommation de l'eau disponible et des maladies liées aux produits phytosanitaires.

Aux côtés de France nature environnement (FNE), le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet exprime ces positions lors de la réunion de l'enquête publique. Il a participé à l'occupation du site pour arrêter le projet, en estimant que la désobéissance civile était dans ce cas légitime. Outre les arguments à l'encontre du projet développé par la CACG, les représentants du Collectif dénoncent les connivences et les conflits d'intérêt des acteurs qui soutiennent le projet de barrage. Ils furent également très critique vis à vis de la couverture des principaux médias généralistes, particulièrement locaux, estimés partiels.

6. Agriculteur de la Fédération départemental des syndicats agricoles (FDSEA) du Tarn

Pour les besoins d'incarnation de l'exercice, nous avons retenu la figure d'un agriculteur conventionnel du bassin versant du Tescou. Il gère une exploitation de 40 ha en monoculture céréalière. Il éprouve de plus en plus de difficultés à générer des profits au fil des années. L'irrigation des terres est rendue difficile à cause des épisodes de sécheresse qui se répètent et s'amplifient. Il subit également de plein fouet la baisse des prix des céréales depuis 2006. Cette baisse oblige à produire le plus possible et de manière la moins coûteuse. Le discours écologiste lui paraît particulièrement injuste à partir du moment où il met en accusations sa pratique de l'agriculture conventionnelle. Il ne perd jamais une occasion de rétorquer que les conditions de travail et de vie sont dures, qu'en plus de toutes les difficultés pèsent un nombre incalculable de règles et de normes de plus en plus contraignantes. Le projet d'une retenue d'eau à Sivens permet au moins d'assurer l'irrigation des cultures pour les années qui viennent. Il ne règle pas tous les problèmes mais évite assurément d'en faire traîner certains.

7. Agriculteur de la Confédération paysanne

La Confédération paysanne est un syndicat minoritaire des agriculteurs en France. Elle soutient une agriculture moins intensive, plus naturelle, et avec de nombreuses fermes "à taille humaine". Autrement dit, elle a une vision très différente de l'agriculture de celle de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Elle estime que la FNSEA porte une vision de l'agriculture trop intensive, mécanisée et consommatrice d'intrants chimiques et peu favorable à l'emploi et la préservation de l'environnement.

Le profil ici donné à l'agriculteur de la Confédération est celui d'un paysan maraîcher. Il gère une ferme de cinq hectares en conversion biologique depuis deux ans. La position occupée dans le débat est relativement isolée, en quête de soutien. Il viendra rarement des élus de gauche, pourtant de longue date majoritaire dans le département. La vision d'un modèle agricole favorable à la création d'emplois et à une transition écologique est susceptible d'être davantage relayée par les écologistes du département et de la région Occitanie, qui sont peu nombreux. Les relations avec le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet sont suffisamment bonnes pour envisager des actions communes, malgré une distance affichée vis à vis de certaines positions radicales dans la ZAD.

Format du débat

La séance de débat du samedi commence par quinze minutes d'échauffement et se termine par quinze minutes dédiées au partage de convictions. Comme la séance dure deux heures, une heure trente est donc consacrée au débat lui-même.

Le débat se déroule en trois temps :

- Dans un premier temps (30 minutes au total), les étudiants sont projetés au sein d'une **réunion de l'enquête publique** préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et mesures compensatoires du projet de retenue de Sivens, sur le territoire de la commune de Lisle-sur-Tarn (3 septembre 2012 - 9 octobre 2012).

Cette réunion est animée par les trois membres de la Commission d'enquête publique. C'est elle qui a la maîtrise du temps.

Les représentants du Conseil général du Tarn et de la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG) commencent par présenter le projet qu'ils portent. Le Conseil général du Tarn est le maître d'ouvrage du projet, dont il a délégué la concession d'aménagement à la CACG en 2007. Quelques éléments de présentation peuvent être trouvés [ici](#) (5 minutes).

La Commission d'enquête ouvre un temps de questions et d'échanges avec la salle. Les différentes positions s'expriment. Les oppositions se dessinent, les arguments sont échangés (20 minutes).

A la fin de la réunion, la Commission d'enquête présente une synthèse des échanges et donne son avis (5 minutes). Les conclusions remises par la Commission d'enquête le 7 novembre 2012 peuvent être trouvées [ici](#).

Les avis sont favorables. Cela suscite l'ire des opposants et conduit au deuxième temps de la séance (20 minutes).

Les enseignants peuvent décider d'organiser un premier temps de débrief à ce stade (5 minutes).

- Les avis favorables de la Commission d'enquête ont permis d'engager des travaux préparatoires sur le site. Ce dernier est alors **occupé par les opposants**, qui **manifestent** pour à attirer l'attention des médias par leurs mobilisations, à compter d'octobre 2013. La zone humide du Testet devient une zone à défendre ou ZAD (20 minutes au total).

Après la démonstration de force qui mène à l'occupation du site et la création de la ZAD, les opposants organisent une **conférence de presse**, au cours de laquelle ils présentent leurs arguments (15 minutes). Il existe des nuances significatives entre les différentes positions qui sont opposés au barrage (voir une proposition de typologie [ici](#)). Certains refusent de répondre aux questions des journalistes, et justifient cela en raison d'un sentiment d'une couverture estimée inique du dossier par les médias traditionnels.

- Le troisième temps de l'exercice propulse les participants au niveau national en 2014, au moment des **échanges entre parties prenantes au cours de la Conférence environnementale** (30 minutes au total).

Ce dernier temps est animé par les représentants de l'exécutif de l'Etat (Président de la République et ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie). Lors de cette Conférence environnementale, les représentants de l'exécutif souhaitent ouvrir un débat avec les parties prenantes sur la manière de concilier le développement économique et la protection de l'environnement.

L'événement a eu lieu le 27 novembre 2014, un mois après la mort de Rémi Fraisse survenue le 25 octobre 2014, un militant anti barrage dont le décès a été occasionné par un tir de grenade offensive des gendarmes, au cours d'une nuit marquée par de violents affrontements.

Le ministre de l'écologie commence par revenir sur le rapport d'expertise commandé fin septembre 2014, dans le but de favoriser le dialogue et vérifier les garanties d'une gestion durable de la ressource en eau, qui lui a été remis le 27 octobre 2014 (le rapport est accessible [ici](#)).

Un débat a ensuite lieu avec les principaux représentants des parties prenantes sectorielles au niveau national (Etat, collectivités, syndicats agricoles, ONG...). Il peut être introduit par des prises de position d'intellectuels (par exemple [Edgar Morin](#) VS [Pascal Bruckner](#) dans le journal Le Monde, le 5 novembre 2014).

Le Président de la République conclut le débat, en proposant notamment de poursuivre le développement d'une "démocratie écologique", qui associe davantage les citoyens au développement des grands projets, au delà du seul cas de Sivens (voir un extrait du discours [ici](#), un compte rendu journalistique [ici](#)).

Ce dernier temps se clôt par le regard qu'offrent deux journalistes sur le déroulement de la Conférence environnementale.

A l'issue de cette dernière séquence, les enseignants proposent des éléments de retour aux étudiants (5 ou 10 minutes, en fonction du retour qui aura ou non été effectué après le premier temps).